

SOMMAIRE

ANNEXE I : Référentiels du diplôme

- I a : Référentiel des activités professionnelles**
- I b : Référentiel de certification**

ANNEXE II : Modalités de certification

- II a : Unités constitutives du diplôme**
- II b : Règlement d'examen**
- II c : Définition des épreuves**

ANNEXE III : Période de formation en milieu professionnel

PRESENTATION DU METIER

Préambule

Depuis 5000 ans que l'homme écrit l'Histoire, la gravure sur pierre a accompagné toutes les civilisations. L'Histoire de l'art est étroitement liée à la pratique de la gravure. Cette technique perdure grâce à la transmission de savoir-faire traditionnels.

Toutefois, les bouleversements technologiques qui marquent l'entrée dans le nouveau millénaire, modifient profondément les pratiques professionnelles.

L'évolution des mentalités, la recherche d'authenticité et de pérennité des ouvrages obligent à repositionner le métier de graveur pour qu'il trouve sa place dans le XXI^{ème} siècle.

A - Domaine d'intervention.

Le titulaire du Brevet des Métiers d'Art de la « gravure sur pierre » exerce dans les domaines des arts funéraires, de l'architecture d'intérieur, de la signalétique et de la décoration.

Il intervient en tant que salarié ou travailleur indépendant autonome en sous-traitance. Il peut aussi intervenir en qualité d'artisan d'art pour proposer des réalisations traditionnelles ou innovantes.

Salarié ou travailleur indépendant, il répond à une demande précise qu'il réalise en autonomie. Ce travail, dans le domaine de la lettre ou du décor, doit mettre en évidence ses compétences professionnelles : maîtrise du dessin, du geste, dans le respect des matériaux.

Artisan d'art, sa culture et sa sensibilité artistique lui permettent de répondre à des commandes dans le domaine des arts appliqués à la pierre. Concepteur et technicien, il peut aussi être force de proposition pour des réalisations personnelles.

Il intervient sur une construction existante ou en création d'œuvres contemporaines dans l'objectif :

- d'effectuer des gravures et ornements concernant ou ayant un impact sur l'esthétique de l'édifice,
- de restaurer ou restituer tout ou partie de l'édifice dans le respect des règles relatives à la conservation du patrimoine architectural,
- de réhabiliter, c'est à dire apporter les modifications nécessaires répondant aux normes et à un usage contemporain, tout en veillant à l'intégrité de l'édifice, à respecter son style et son identité,
- de réaliser des ajouts en harmonie avec les gravures et ornements en place.

Ces travaux sont parfois réalisés en site occupé, tout ou partie du site demeurant en fonction, c'est à dire fréquenté par le public ou habité, équipé, meublé et fini. La nature du travail, des matériaux et des techniques utilisés varie selon l'ancienneté des édifices et leur protection.

B - Secteurs d'activité.

Quel que soit son statut, il grave à la demande :

- de particuliers,
- d'organismes privés,
- d'organismes publics ou institutionnels,
- de collectivités territoriales,
- de maîtres d'œuvre, designer.

Pour répondre à ces demandes, le graveur n'hésite plus à s'investir dans de nouveaux secteurs d'activité tout en conservant ses interventions traditionnelles.

Il est possible que d'autres secteurs d'activité fassent appel à ses compétences.

Le métier de graveur sur pierre

Il perpétue avec talent le savoir-faire traditionnel de la gravure de lettres et de décor, dans tous les domaines de la signalétique, du bâtiment ou du funéraire :

- il compose, il dessine, il trace sur tous types de pierres, tous types de lettres ou de décors,
- il grave ces inscriptions et ces décors et parfois il sculpte en bas-relief des ornements,
- il applique la dorure, il incruste des matériaux,
- il entretient, répare, restaure les monuments.

Il maîtrise les techniques traditionnelles que sont la calligraphie et l'utilisation d'outils manuels. Il s'appuie sur une connaissance approfondie de l'histoire de l'art de la gravure. Il doit pouvoir utiliser, en fonction des projets, les techniques et technologies les plus contemporaines.

Il est responsable de l'ensemble de son travail, de la conception du projet à la livraison de l'œuvre gravée.

Il travaille souvent en indépendant pour une ou plusieurs entreprises de marbrerie funéraire, mais aussi pour des entreprises du bâtiment et de restauration du patrimoine qui lui demandent des travaux de décoration intérieure ou extérieure.

Le graveur s'applique à la réparation, à l'entretien et à la rénovation (dorure, peinture...) des dessins et inscriptions. Il grave également des inscriptions au cimetière. Il peut également travailler en atelier pour réaliser des monuments funéraires ou commémoratifs, des pièces du patrimoine, des ornements, sur des constructions neuves ou existantes.

C – Conditions générales d'exercice.

Il travaille seul ou sous les ordres de sa hiérarchie mais peut être aussi en relation avec :

- des représentants du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des bureaux de contrôle, des fonctionnaires des services du ministère de la culture, des membres des associations de sauvegarde du patrimoine, des financeurs des restaurations et réhabilitations...
- des représentants des autres corps d'état, des fournisseurs, voire des usagers dans le cas de réhabilitations en site occupé, avec lesquels il doit être capable de communiquer pour ensuite rendre compte à son supérieur hiérarchique des sollicitations ou difficultés rencontrées.

L'activité est exercée en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles de l'art mais aussi des règles de sécurité (conduite en sécurité d'engin élévateur, travail en hauteur, équipements individuels de protection...) qui donne lieu à des formations obligatoires et plus globalement la protection collective sur les chantiers.

Les impératifs de qualité contraignent à une obligation permanente du contrôle de son travail.

Enfin, l'activité peut impliquer des déplacements liés aux chantiers selon un rythme variant avec l'importance de ceux-ci et l'organisation de l'entreprise.

Le bon exercice de la pratique du métier requiert des qualités indispensables :

- la conscience d'évoluer dans un environnement traditionnel en mutation constante,
- une ouverture d'esprit, une curiosité, une sensibilité à l'art et aux domaines de la création, tant au niveau national qu'international,
- des aptitudes au dessin, aux volumes, à l'expression plastique ainsi qu'un intérêt certain pour les techniques de création numériques,
- une réelle volonté de travail et un esprit d'initiative qui lui permettent d'évoluer en autonomie,
- précision, patience, rigueur et méthodes.

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

I a : Référentiel des activités professionnelles

I b : Référentiel de certification

I a REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES TACHES

Activités	Tâches
1 ELABORATION DU PROJET	1- Analyser la demande du client. 2- Etudier la faisabilité du projet. 3- Répondre à une problématique, par des propositions artistiques traditionnelles ou innovantes.
2 PREPARATION ORGANISATION	4- Définir la méthode de réalisation du projet et planifier l'intervention. 5- Gérer les commandes de matériaux et/ou matériels. 6- Organiser les postes de travail.
3 REALISATION MISE EN ŒUVRE	7- Préparer les postes de travail 8- Réaliser un modelage en bas relief. 9- Graver tout type de lettres, sculpter des motifs et ornements. 10- Poser des éléments, intégrer une ornementation. 11- Restaurer ou réparer un élément. 12- Mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection des personnes et de l'environnement.
4 CONTROLE / RECEPTION	13- Appliquer les procédures d'assurance qualité. 14- Préparer la livraison de l'ouvrage.
5 GESTION	15- Gérer l'offre de prix. 16- Gérer les flux de matières et matériels.
6 COMMUNICATION	17- Accueillir les partenaires et/ou la clientèle. 18- Valoriser son savoir-faire, son entreprise et le métier.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION

Activité 1 : ELABORATION DU PROJET

TACHE 1 : Analyser la demande du client

CONDITIONS D'EXERCICE

- Demande initiale d'un client.
- Dossier « Cahier des charges »
- Dossier technique.
- Outils informatiques.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Entreprise.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le client est identifié.
- L'objet de la demande est précisé.
- Les contraintes énoncées par le client sont listées.
- Le contexte de la demande est précisé (références historiques, artistiques, culturelles, religieuses, locales...).
- Le budget prévisionnel est indiqué.

Fonction : REALISATION

Activité 1 : ELABORATION DU PROJET

TACHE 2 : Etudier la faisabilité du projet

CONDITIONS D'EXERCICE

- Demande initiale d'un client.
- Dossier « Cahier des charges »
- Dossier technique.
- Moyens de relevé usuels.
- Moyens de communication usuels.
- Outils informatiques et accès Internet.
- Dossier commercial de l'entreprise.
- Press-book.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Chantiers courants de gravure.
- Site.
- Entreprise.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- L'accessibilité du site est vérifiée.
- Le relevé du site permet d'identifier les contraintes et les opportunités : matériaux (type, qualité, aspect...) repérage des détails indispensables.
- Les modes de représentation les mieux adaptés sont utilisés (croquis, prises d'empreintes, photos, vidéo...).
- Les autorisations administratives nécessaires sont identifiées.
- Les moyens techniques de l'entreprise sont en adéquation avec le projet.
- Le calendrier est compatible avec les engagements de l'entreprise.
- Le budget envisagé est cohérent avec la commande.

Fonction : REALISATION

Activité 1 : ELABORATION DU PROJET

**TACHE 3 : Répondre à une problématique
par des propositions artistiques traditionnelles ou innovantes**

CONDITIONS D'EXERCICE

- Demande du client.
- Cahier des charges ou dossier technique.
- Ressources documentaires, moyens multimédias...
- Moyens d'expressions graphiques ou autres.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Des recherches appropriées relatives aux différents contextes (techniques, historiques, artistiques, culturelles, environnementales, réglementaires...) sont effectuées.
- La proposition prend en compte la demande et l'ensemble des contraintes (techniques, historiques, artistiques, culturelles, environnementales, réglementaires...).
- Des améliorations peuvent être proposées.
- La pertinence de ces propositions est argumentée, justifiée et requiert l'adhésion du client.
- Les croquis, les esquisses, les maquettes ou les modelages permettent de finaliser la proposition.
- La composition, la calligraphie et le dessin de lettre sont au service de la proposition.
- Les matériaux prévus sont en cohérence avec la proposition.
- La proposition tient compte de l'enveloppe financière prévue. Elle est en adéquation avec les ressources humaines et matérielles de l'entreprise.
- Le client valide la proposition.

Fonction : REALISATION

Activité 2 : PREPARATION-ORGANISATION

TACHE 4 : Définir la méthode de réalisation du projet et planifier l'intervention

CONDITIONS D'EXERCICE

- Dossier d'exécution.
- Ressources humaines et matérielles.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le mode opératoire retenu est compatible avec les moyens disponibles.
- La chronologie est cohérente et permet la réalisation du projet.
- La planification est réaliste et tient compte des aléas.
- Le document de planification est exploitable.
- Les intervenants éventuels sont identifiés, contactés et retenus.
- L'utilisation des ressources est optimisée.

Fonction : REALISATION

Activité 2 : PREPARATION - ORGANISATION

TACHE 5 : Gérer les commandes de matériaux et/ou matériels

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Liste des fournisseurs.
- Catalogues fournisseurs.
- Bons de commandes en cours.
- Conditionnement des produits.
- Planification de la livraison.
- Matériel multimédia.
- Lieu de livraison.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- La quantification des besoins est précise.
- Le stock est inventorié.
- Le bordereau de commande correspond aux besoins.
- Les dates de livraison sont vérifiées.
- La disponibilité des matériaux et matériels est vérifiée.
- La commande est déclenchée.

Fonction : REALISATION

Activité 2 : PREPARATION - ORGANISATION

TACHE 6 : Organiser les postes de travail

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Disponibilité du lieu (atelier, site).
- Planification des interventions.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les autorisations administratives nécessaires sont obtenues.
- Les règles administratives sont prises en compte (signalétique, déchets, hygiène et sécurité...).
- L'organisation proposée du poste de travail est rationnelle.
- Le stockage et le transport du matériel sont organisés.
- Les règles d'ergonomie sont prises en compte.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

TACHE 7 : Préparer les postes de travail

CONDITIONS D'EXERCICE

- Dossier « Cahier des charges ».
- Consignes écrites ou orales.
- Outillage, matériels et équipements nécessaires.
- Dossier technique du matériel.
- Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits.
- Fiches techniques des produits utilisés.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le choix de l'outillage, du matériel et des équipements sont adaptés à la réalisation.
- Le matériel est contrôlé en qualité et en quantité.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

TACHE 8 : Réaliser un modelage en bas-relief

CONDITIONS D'EXERCICE

- Documents préparatoires (maquettes, esquisses, croquis, modèles, moulage,...).
- Matériel de modelage.
- Matériaux.
- Matériels informatiques et numériques.
- Scanner.
- Imprimante 3D.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Atelier.
- Bureau.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le choix du matériau et de l'outillage est en adéquation avec les travaux à réaliser.
- Le travail est réalisé avec maîtrise.
- Le bas-relief obtenu est exploitable.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

TACHE 9 : Graver tout type de lettres, sculpter des motifs et ornements

CONDITIONS D'EXERCICE

- Consignes d'exécution écrites et/ou cahier des charges.
- Modèles définis ou préexistants.
- Tout type de pierre et autres matériaux.
- Matériels de tracé (manuel, informatique,...).
- Matériels de gravure manuelle, mécanique, automatisé...
- Matériaux de finition.
- Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits.
- Fiches techniques des produits utilisés.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- La composition est conforme au cahier des charges. Elle est intégrée au support.
- Le tracé est réalisé et vérifié. Il correspond au modèle.
- La technique de gravure choisie est adéquate. Elle permet un résultat pérenne.
- La lettre gravée est lisible et adaptée au support.
- Les motifs et ornements en volume sont réalisés dans le respect des techniques usuelles (sculpture bas-relief, sablage, rayage...).
- Les techniques de finition correspondent au cahier des charges. Elles sont en accord avec le style et le support.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

TACHE 10 : Poser des éléments, intégrer une ornementation

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Consignes orales ou écrites.
- Éléments à mettre en place.
- Spécificité du support et de l'élément décoratif.
- Outillage, matériels et équipements.
- Matériels et matériaux de fixation.
- Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits.
- Fiches techniques des produits et matériels utilisés.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- La réalisation est conforme au cahier des charges.
- Les techniques de pose et d'assemblage sont appropriées.
- Les éléments sont mis en œuvre dans le respect des règles d'usage.
- Les matériels sont utilisés en conformité des prescriptions du fabricant.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

TACHE 11 : Restaurer ou réparer un élément

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Consignes orales ou écrites.
- Élément à restaurer.
- Matériels et matériaux de fixation.
- Fiches de données de sécurité (F.D.S.) des produits.
- Fiches techniques des produits et matériels utilisés.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- La restauration ou la réparation de l'élément est réalisée dans le respect des règles de l'art.
- Les éléments restaurés ou réparés s'intègrent aux parties existantes dans le respect du cahier des charges.
- L'outillage et les produits utilisés sont adaptés à la spécificité de la restauration ou de leur réparation. Leur utilisation est conforme aux fiches techniques.
- Les techniques de dépose et de pose sont appropriées.

Fonction : REALISATION

Activité 3 : REALISATION – MISE EN OEUVRE

**TACHE 12 : Mettre en œuvre les dispositions relatives
à la protection des personnes et de l'environnement**

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Consignes orales et/ou écrites.
- Extraits des normes et règlements.
- Matériels et équipements de sécurité (collectifs et individuels).
- Fiches techniques des fabricants et fournisseurs.
- Planning d'intervention.
- Contraintes spécifiques d'intervention en site occupé.
- Bennes et/ou conteneurs.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Site.
- Atelier.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé sont respectées.
- L'environnement proche d'intervention est protégé.
- Les procédures mises en œuvre respectent les normes environnementales.
- Les recommandations du travail en hauteur sont appliquées et respectées.
- Les déchets sont rassemblés, triés en fonction de leur catégorie.
- Les déchets sont stockés dans les bennes et/ou conteneurs appropriés et/ou évacués à l'avancement des travaux.
- Les déchets dangereux sont identifiés, signalés et gérés.
- Les abords sont maintenus propres.

Fonction : REALISATION

Activité 4 : CONTROLE - RECEPTION

TACHE 13 : Appliquer les procédures d'assurance qualité

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges.
- Fiches techniques.
- Livrets d'entretien.
- Matériel bureautique.
- Planning d'intervention (maintenance des matériels,...)

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- L'état et les conditions d'utilisation des produits sont vérifiés.
- Les recommandations des fiches techniques sont respectées (utilisation et stockage).
- Les notices et carnets d'entretien sont inventoriés, accessibles et mis à jour.
- Les matériels et outillages sont vérifiés après emploi, entretenus, rangés et stockés, prêts pour une nouvelle utilisation.
- La maintenance de premier niveau est assurée (affûtage, graissage, vérification des sécurités, nettoyage des filtres, bacs de décantation...).
- Les actions de maintenance respectent les consignes d'utilisation des constructeurs.
- Le contrôle qualité lors de la livraison est assuré.
- La non-conformité de la livraison est constatée, des solutions sont mises en œuvre.

Fonction : REALISATION

Activité 4 : CONTROLE - RECEPTION

TACHE 14: Préparer la livraison de l'ouvrage

CONDITIONS D'EXERCICE

- Cahier des charges ou bon de commande.
- Projet réalisé.
- Matériels de conditionnement appropriés.
- Fiche d'autocontrôle.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Bureau.
- Atelier.
- Site.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- L'aspect général est conforme au projet.
- La réalisation est contrôlée.
- Le délai de livraison est respecté.
- L'ouvrage est correctement protégé, le conditionnement est approprié au mode de transport.

Fonction : REALISATION

Activité 5 : GESTION

TACHE 15 : Gérer l'offre de prix

CONDITIONS D'EXERCICE

- Bordereau de prix de vente.
- Cahier des charges et projet validé.
- Matériel et logiciel informatique adaptés.
- Bon de commande. (*Papier ou numérique*)

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Entreprise.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le devis est en adéquation avec les travaux à réaliser.
- Il tient compte du marché et des objectifs de rentabilité.
- La prévision est fiable.
- Le devis est explicite et détaillé.
- L'outil et le média choisi est adapté au document à produire.
- La présentation est conforme à la législation en vigueur.
- Le devis est adressé au client ou remis à la hiérarchie.

Fonction : REALISATION

Activité 5 : GESTION

TACHE 16 : Gérer les flux de matières et de matériels

CONDITIONS D'EXERCICE

- Carnet de commandes.
- Parc matériaux.
- Local de stockage de matériels.
- Matériel et logiciel informatique adaptés.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Entreprise.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- L'inventaire est précis.
- Le contrôle des consommations est précis et les approvisionnements sont prévus.
- Les fichiers de gestion des stocks sont actualisés.

Fonction : REALISATION
Activité 6 : COMMUNICATION

TACHE 17 : Accueillir les partenaires et/ou la clientèle

CONDITIONS D'EXERCICE

- Documentations technique et commerciale de l'entreprise.
- Echantillons de divers matériaux.
- Exemples d'ornements, de lettrages et de gravures.
- Moyens usuels de communication.
- Matériels informatique et bureautique.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Entreprise
- Clientèle

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Le partenaire et/ou la clientèle est identifié.
- L'accueil est courtois. Le partenaire et/ou la clientèle est écouté, conseillé.
- Les documents présentés sont professionnels et aident le client à faire son choix.
- Les croquis explicatifs sont pertinents.
- Le vocabulaire utilisé est adapté à la situation.
- L'activité est décrite dans un langage simple, les termes techniques utilisés sont expliqués.
- La maîtrise des moyens et des techniques de communication est acquise.

Fonction : REALISATION
Activité 6 : COMMUNICATION

TACHE 18 : Valoriser son savoir-faire, son entreprise et le métier

CONDITIONS D'EXERCICE

- Documentations technique et commerciale de l'entreprise.
- Echantillons de divers matériaux.
- Exemples d'ornements, de lettrages et de gravures.
- Press-book et réalisations.
- Calendrier des diverses manifestations.
- Moyens usuels de communication.

CONTEXTE D'INTERVENTION :

- Entreprise.
- Expositions diverses...

AUTONOMIE, RESPONSABILITE :

- En tant qu'artisan en pleine autonomie, en accompagnement ou en situation de sous-traitance.
- En collaboration avec un créateur ou un designer, en pleine autonomie.
- En tant que salarié sous l'autorité de sa hiérarchie, en pleine autonomie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les documents présentés sont professionnels, de qualité et valorisent l'entreprise et le métier.
- La démarche de communication permet la promotion de l'entreprise et du métier.
- La maîtrise des moyens usuels de communication est acquise.
- La transmission du savoir-faire et du métier est assurée.
- Les supports de communication présentent fidèlement le métier.
- Les démonstrations publiques atteignent leurs objectifs.
- De nouvelles activités sont développées.

I b : RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**CAPACITES ET COMPETENCES**

CAPACITES		COMPETENCES
S'INFORMER ANALYSER	C1	1 S'approprier le dossier.
PROPOSER	C2	1 Emettre des propositions.
		2 Elaborer des documents graphiques.
		3 Réaliser une maquette.
PREPARER GERER	C3	1 Effectuer un relevé.
		2 Quantifier les besoins en matériaux, matériels et main d'œuvre.
		3 Estimer un ouvrage et établir une facturation.
		4 Etablir un mode opératoire.
		5 Planifier des interventions.
		6 Établir une commande.
		7 Organiser les postes de travail.
REALISER	C4	1 Gérer la protection des personnes et de l'environnement.
		2 Réaliser un modelage en bas-relief.
		3 Graver tout type de lettres ou ornements.
		4 Réaliser un état de surface, une finition.
		5 Sculpter en bas-relief.
		6 Fixer une ornementation.
		7 Poser des éléments.
		8 Restaurer ou réparer un élément.
CONTROLER	C5	1 Assurer la qualité des produits et matériaux.
		2 Assurer la maintenance de premier niveau.
		3 Assurer la livraison de l'ouvrage.
COMMUNIQUER	C6	1 Utiliser les outils de communication.
		2 Communiquer avec les partenaires et/ou la clientèle.
		3 Promouvoir le métier.

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER - ANALYSER**C 1.1 : S'approprier le dossier technique**

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les pièces du dossier. - Extraire les informations nécessaires à l'élaboration du projet. - Hiérarchiser les informations. - Identifier les contraintes, les ressources... - Identifier le travail à réaliser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande initiale d'un client ou Dossier « Cahier des charges » ou Dossier Technique. - Outils informatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation des informations conduit à l'appropriation du dossier. - Toutes les informations utiles au décodage du projet sont collectées et hiérarchisées. - Les contraintes et les ressources sont identifiées. - La demande est identifiée, les spécificités du dossier relevées.

CAPACITÉ C2 : PROPOSER**C 2.1 : Emettre des propositions**

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des informations contribuant à l'amélioration de la demande. - Proposer une amélioration qui respecte l'esprit de la demande. - Etre force de proposition pour une création pouvant répondre à une demande ou un besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande initiale d'un client ou Dossier « Cahier des charges » ou Dossier Technique. - Outils informatiques et accès internet. - Dossier commercial de l'entreprise. - Press-book. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions sont pertinentes et réalisables. - Elles respectent la demande initiale. - Elles intègrent des références artistiques, culturelles, religieuses...

C 2.2 : Elaborer des documents graphiques

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un dossier de présentation. - Choisir un support et un mode de représentation adaptés. - Réaliser des esquisses, des croquis à main levée, aux instruments, et/ou numériques. - Réaliser un dessin de détail. - Transformer ou créer une image numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande initiale d'un client ou Dossier « Cahier des charges » ou Dossier Technique. - Outils informatiques avec logiciels adaptés. - Matériel de dessin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le document produit traduit l'intégration du projet dans son environnement. - L'ensemble des techniques de représentation graphique est maîtrisé (du croquis au dessin assisté par ordinateur). - Les normes de représentation sont respectées. - Le choix du type de représentation et de l'outil d'exécution graphique est adapté au document à produire.

C 2.3 : Réaliser une maquette

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une maquette en 2D ou 3D sous format numérique ou en volume. - Choisir une échelle adaptée. - Choisir et préparer les matériaux traduisant le projet. - Façonner et assembler les matériaux sélectionnés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande initiale d'un client ou Dossier « Cahier des charges ». - Dossier technique du projet : esquisses, croquis... - Matériaux et matériels adaptés. - Outils informatiques et logiciels adaptés. - Imprimante 3D 	<ul style="list-style-type: none"> - La maquette traduit l'aspect architectural et technique du projet. - L'environnement immédiat est pris en compte. - Les choix des matériaux sont adaptés à la réalisation. - La qualité de la présentation est professionnelle.

CAPACITÉ C3 : PREPARER, GERER

C 3.1 : Effectuer un relevé

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ouvrage à relever. - Relever toutes les caractéristiques dimensionnelles. - Identifier les techniques de construction, les matériaux... - Prendre en compte les points particuliers et/ou désordres observés sur l'ouvrage. - Réaliser une prise d'empreinte. - Réaliser à main levée un croquis coté de l'ouvrage. - Mettre en œuvre les techniques de relevé. - Vérifier et contrôler un relevé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement de l'ouvrage à relever. - Instruments nécessaires au relevé (décamètre, laser, appareil photo numérique ...). - Matériaux et matériels pour la prise d'empreinte. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage est identifié. - Tous les éléments indispensables à l'étude sont relevés et décrits (environnement, matériaux, cotes, désordres, ...). - Le relevé est soigné et utilisable par un tiers. - Le relevé est confirmé

C 3.2 : Quantifier les besoins en matériaux, matériels et main d'œuvre

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger la description succincte d'un ouvrage élémentaire. - Calculer les quantités d'ouvrages élémentaires. - Établir le devis quantitatif. - Déterminer les besoins en matériels. - Estimer un quantitatif d'heures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'études (relevés, esquisses, croquis...). - Bases de données de l'entreprise. - Matériels informatiques. - Inventaire du parc "matériels" de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - La description de l'ouvrage est précise. - Les besoins en matériaux et matériels sont repérés et quantifiés. - Les calculs présentés sont exacts et cohérents. - Les documents produits permettent une vérification rapide. - La présentation est claire et précise. - L'estimation globale horaire est rationnelle.

C 3.3 : Estimer un ouvrage et établir une facturation

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et/ou adapter des articles d'un bordereau de prix ou d'une base de données. - Etablir un prix de vente HT. - Etablir un devis estimatif TTC. - Etablir une facture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'études (relevés, esquisses, croquis, mode opératoire...). - Devis quantitatif. - Bordereau de prix ou base de données de l'entreprise. - Matériel bureautique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'estimation est fiable et tient compte du marché et des objectifs de rentabilité. - La proposition de prix prend en compte tous les éléments constitutifs de l'ouvrage et intègre les exigences environnementales. - La présentation est cohérente et précise.

C 3.4 : Etablir un mode opératoire

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Définir les phases de réalisation. - Identifier les besoins en ressources humaines et matérielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'études (relevés, esquisses, croquis...) - Matériel bureautique. - Inventaire du parc "matériels" de l'entreprise. - Effectifs en main d'œuvre disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode opératoire est exploitable et intègre les ressources. - La chronologie des opérations est respectée. - Les croquis éventuellement proposés aident à la compréhension. - La main d'œuvre est effectuée judicieusement.

C 3.5 : Planifier des interventions

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Lister les différentes interventions. - Estimer globalement la durée de chacune d'elles. - Transcrire les informations sous forme d'un calendrier prévisionnel d'intervention. - Gérer les ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'études (relevés, esquisses, croquis, maquettes, mode opératoire...). - Effectifs en main d'œuvre disponible - Calendrier et planning en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - La liste des interventions est complète. - L'estimation des durées est réaliste. - La présentation du planning est adaptée au besoin. - Le planning réalisé permet une organisation rationnelle.

C 3.6 : Etablir une commande		
Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'inventaire des matériaux et matériels. - Prévoir les approvisionnements. - Vérifier la disponibilité des matériaux, matériels et délais de livraisons. - Établir un bon de commande. - Actualiser les fichiers de données. - Expédier le bon de commande ou lancer un appel d'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des interventions. - Quantitatif de l'ouvrage. - Carnet de commandes. - Etat des stocks. - Outils informatiques avec logiciels adaptés. - Listing fournisseurs. - Catalogues fournisseurs. - Matériel bureautique et suite numérique pour l'accès aux ressources en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire est précis. - Les approvisionnements sont prévus. - Les matériaux, matériels et délais de livraison sont vérifiés. - Le bon de commande est complet et rédigé correctement. - Les fichiers de gestion sont actualisés. - La commande est déclenchée.

C 3.7 : Organiser les postes de travail		
Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les autorisations administratives nécessaires. - Organiser le poste de travail et son environnement proche en toute sécurité. - Déterminer les équipements individuels et collectifs de protection. - Choisir les outils, matériels et équipements. - Vérifier l'état et la disponibilité des matériaux, matériels et équipements de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'études (relevés, esquisses, croquis, maquettes, mode opératoire...). - Equipements, matériels. - Matériaux. - Planification des interventions. - Dossier « Cahier des charges ». - Consignes écrites ou orales. - Outillage, matériels et équipements nécessaires. - Dossier technique du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorisations administratives nécessaires sont obtenues. - Les règles administratives sont prises en compte (signalétique, déchets, hygiène et sécurité...). - Le choix des outils, matériels et équipements est adapté à la réalisation à effectuer. - L'état et la disponibilité du matériel est vérifiée. - Le stockage et le transport du matériel sont organisés. - L'organisation proposée est rationnelle et intègre les règles d'ergonomie. - Les moyens de protection sont adaptés au chantier et respectent la réglementation en vigueur. - La protection des biens, des personnes est prise en compte.

CAPACITÉ C4 : REALISER

C 4.1 : Gérer la protection des personnes et de l'environnement

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques (poussières, nuisances...) liés à l'activité. - Mettre en œuvre les dispositifs de prévention et de protection individuelle ou collective. - Préserver l'environnement proche. - Organiser le tri des déchets suivant leur catégorie. - Utiliser un échafaudage. - Choisir des produits satisfaisants aux normes environnementales. - Assurer le nettoyage régulier du site d'intervention. - Utiliser le matériel en toute sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier « Cahier des charges ». - Consignes écrites ou orales. - Extraits des normes et règlements. - Matériels et équipements de sécurité (collectifs et individuels). - Fiches techniques des fabricants et fournisseurs. - Planning d'intervention. - Contraintes spécifiques d'intervention en site occupé. - Matériels et équipements de collecte et de tri. - Mise à disposition d'un échafaudage par un prestataire de services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorisations administratives nécessaires sont obtenues. - Les éléments à risques sont clairement identifiés. - Les protections sont nécessaires, suffisantes et correctement mises en œuvre. - Les produits utilisés respectent les normes environnementales. - Le stockage, l'élimination et le recyclage des produits sont conformes à la législation en vigueur. - Le contrôle visuel de l'échafaudage permet une utilisation sécurisée. - Le matériel est utilisé conformément aux prescriptions du fabricant. - Le chantier est régulièrement rangé et nettoyé.

C 4.2 : Réaliser un modelage en bas-relief

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le matériau adapté. - Préparer le matériau. - Modeler différents matériaux. - Protéger un modelage. - Réaliser un moulage. - Utilisation rationnelle des ressources numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents préparatoires (maquettes, esquisses, croquis, modèles, moulage,...). - Matériel de modelage. - Matériaux. - Matériel informatique et suite bureautique (imprimante 3D,) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les volumes modelés respectent les techniques du bas-relief. - Le matériau et outils utilisés sont adaptés au type de modelage à réaliser. - Le matériau est préparé selon les préconisations usuelles. - Le modelage effectué correspond au projet. - Le moulage permet une conservation pérenne. - Le matériel informatique est utilisé à bon escient.

C 4.3 : Graver tout type de lettres ou ornements

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Positionner la composition sur le support. - Reporter la composition. - Tracer la composition. - Graver. - Traduire un motif ou ornement dans la technique souhaitée (stencil, rayage...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exécution écrites et/ou cahier des charges. - Modèles définis ou préexistants. - Tout type de pierre et autres matériaux. - Matériels de tracé (manuel, informatique,...). - Matériel de gravure manuel, mécanique, automatisé... 	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de composition sont respectées. - La technique de report utilisée est maîtrisée. - Le tracé est équilibré, harmonieux et conforme au modèle. - La gravure réalisée est lisible, respecte les règles typographiques, la calligraphie et l'orthographe. - La technique de gravure est maîtrisée et adaptée au support. - L'interprétation du motif est fidèle au projet. - La finition est en accord avec le style et le support.

C 4.4 : Réaliser un état de surface, une finition

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils adaptés à la réalisation des états de surface souhaités. - Appliquer des produits de finition. - Appliquer et/ou faire appliquer les consignes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exécution écrites et/ou cahier des charges. - Produits de finition. - Matériel de finition. - Outillage. - Fiches de données et de sécurité des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix des outils permet la réalisation des états de surface souhaités. - Les techniques manuelles ou mécaniques de traitement de surface sont maîtrisées. - Les techniques de finition sont appliquées dans le respect des règles de l'art (dorure, métaux, résines, couleurs,...). - La sécurité est prise en compte.

C 4.5 : Sculpter en bas-relief

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le matériau. - Sculpter en bas-relief dans une épaisseur déterminée des motifs et ornements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exécution écrites et/ou cahier des charges. - Modèles définis ou préexistants. - Tout type de pierre et autres matériaux. - Matériels de tracé (manuel, informatique,...). - Matériel de gravure manuel, mécanique, automatisé... - Matériaux de finition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les motifs et ornements en volume sont réalisés dans le respect des techniques usuelles. - La technique de sculpture est appropriée au matériau. - Le modelé et les états de surface correspondent au caractère du modèle et au support choisi. - Le bas-relief est correctement proportionné et s'intègre dans la composition.

C 4.6 : Fixer une ornementation		
Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les supports et les matériaux d'ornementation. - Préparer le support (entailles, percements...). - Sélectionner les produits. - Préparer les quantités nécessaires. - Fixer l'ornementation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges. - Consignes orales ou écrites. - Eléments à mettre en place. - Spécificité du support et de l'élément décoratif. - Outillage, matériels et équipements. - Matériels et matériaux de fixation. - Fiche de Données de Sécurité. - Fiches techniques des produits utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la fixation tient compte de la nature du support et de l'élément à fixer. - Les outils et matériels sont adaptés aux percements. - Les éléments sont fixés dans le respect des règles d'usage. - L'intégration est discrète et respecte l'esthétique de l'ensemble (couleur, texture, aspect...). - L'emploi des produits satisfait aux différentes données de sécurité et aux fiches techniques.

C 4.7 : Poser des éléments		
Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les surfaces d'appui. - Choisir et appliquer une technique de pose appropriée. - Sélectionner et utiliser le matériel de manutention. - Manutentionner, poser et régler les éléments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges. - Consignes orales ou écrites. - Eléments à mettre en place. - Spécificité du lieu de pose. - Outillage, matériels et équipements. - Matériels de manutention. 	<ul style="list-style-type: none"> - La surface est préparée et permet la réception des éléments. - La technique de pose utilisée est adaptée. Elle est réalisée conformément aux prescriptions du cahier des charges. - Les éléments sont manutentionnés et posés dans le respect des règles de sécurité. - L'ensemble posé est conforme au cahier des charges. - Le matériel de manutention sélectionné correspond au travail à effectuer. - Les éléments sont calés, réglés et stabilisés.

C 4.8 : Restaurer ou réparer un élément		
Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir la technique appropriée. - Sélectionner le matériel et les matériaux adaptés. - Réaliser une réparation et/ou une restauration... 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges. - Consignes orales ou écrites. - Élément à restaurer. - Matériels et matériaux de fixation. - Produits (nettoyage, traitement...). - Fiche de Données de Sécurité. - Fiches techniques des produits utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - La technique choisie est compatible avec les éléments à restaurer et/ou à réparer. - Le matériel et les matériaux sont sélectionnés en adéquation avec la technique. - L'emploi des produits satisfait aux différentes données de sécurité et aux fiches techniques. - La restauration s'harmonise avec l'existant. - La réparation est discrète et pérenne.

CAPACITÉ C5 : CONTROLER

C 5.1 : Assurer la qualité des produits et matériaux

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les matériaux réceptionnés. - Assurer un stockage conforme aux fiches techniques des produits et matériaux. - Protéger les produits et matériaux stockés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande. - Bon de livraison. - Fiches techniques des produits commandés. 	<ul style="list-style-type: none"> - La quantité réceptionnée correspond au bon de commande. - La qualité est vérifiée, les défauts repérés, les solutions mises en œuvre. - Le stockage est conforme aux exigences des fiches techniques.

C 5.2 : Assurer la maintenance de premier niveau

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions de maintenance préconisées par le constructeur. - Effectuer la maintenance en respectant les consignes du constructeur. - Mettre à jour les livrets d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches techniques des matériels. - Livrets d'entretien des matériels. - Matériels à entretenir. - Outillage de maintenance. - Suite bureautique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de maintenance respectent les consignes d'utilisation des constructeurs. - La maintenance de premier niveau est assurée (affûtage, graissage, vérification des sécurités, nettoyage des filtres, bacs de décantation...). - Les techniques de maintenance de premier niveau sont maîtrisées. - Les notices et carnets d'entretien sont inventoriés, accessibles et mis à jour. - Les matériels et outillages sont vérifiés après emploi, entretenus, rangés et stockés, prêts pour une nouvelle utilisation.

C 5.3 : Assurer la livraison de l'ouvrage

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité de la réalisation. - Préparer le conditionnement pour le transport. - Déclencher la livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges ou bon de commande. - Ouvrage réalisé. - Fiche d'autocontrôle interne à l'entreprise. - Matériel de conditionnement. - Listing de transporteurs - Suite bureautique. - Equipements spécifiques à la manutention. - Coordonnées de la livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aspect général est conforme au projet. - La réalisation est contrôlée. - L'ouvrage est protégé puis conditionné pour le transport. - Le transporteur est sélectionné. - La manutention est réalisée en toute sécurité. - La livraison est déclenchée dans le respect du cahier des charges.

CAPACITÉ C6 : COMMUNIQUER**C 6.1 : Utiliser les outils de communication**

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir et utiliser le média le mieux adapté à une situation de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier, téléphone, télécopie, poste informatique avec périphériques, logiciels professionnels... - Documents numériques. - Accès Internet... - Suite bureautique et papeterie. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communication utilisée est adaptée à la situation. - Le choix du média est pertinent. - Le message émis est recevable et compréhensible.

C 6.2 : Communiquer avec les partenaires et/ou la clientèle

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires. - Accueillir un partenaire et/ou un client. - Conseiller, présenter une proposition. - Argumenter, justifier une proposition. - Participer aux réunions de chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> - La documentation technique et commerciale de l'entreprise. - Echantillons de divers matériaux. - Exemples d'ornements, de lettrages et de gravures. - Moyens usuels de communication. - Moyens de locomotion. - Press-book. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil est mené de façon courtoise. - Le langage professionnel est adapté au partenaire et/ou au client. - Le dialogue permet une compréhension réciproque. - L'argumentation met en évidence les avantages de la proposition. - Les moyens de communication sont adaptés à la situation.

C 6.3 : Promouvoir le métier

Etre capable de	Conditions ressources	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux opérations de promotion. - Proposer des supports d'information. - Assurer la logistique des actions de communication. - Conseiller, proposer un service ou un produit. - Transmettre son savoir faire. 	<ul style="list-style-type: none"> - La documentation technique et commerciale de l'entreprise. - Echantillons de divers matériaux. - Exemples d'ornements, de lettrages et de gravures. - Moyens usuels de communication. - Press-book et réalisations. - Calendrier des diverses manifestations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de promotion atteignent leurs objectifs. - La logistique des animations est rationnelle. - Les supports d'informations proposés sont de qualité. - Les services proposés sont pertinents. - La transmission du savoir-faire et du métier est assurée.

SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIES

SAVOIRS	CONNAISSANCES
Savoirs communs :	SA : Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques SB : Dialogue entre les cultures
S 1 - Enseignements artistiques.	S 1.1 – Histoire de l'art de la gravure sur pierre. S 1.2 – Arts appliqués.
S 2 - Représentation graphique.	S 2.1 – Mode de représentation technique. S 2.2 – Moyens de représentation. S 2.3 – Normes de représentation.
S 3 - Matériaux.	S 3.1 – Les roches. S 3.2 – Les matériaux de modelage. S 3.3 – Les matériaux de moulage. S 3.4 – Les matériaux de finition. S 3.5 – Autres matériaux sur lesquels peut intervenir le graveur.
S 4 - Matériels.	S 4.1 – Constitution et fonctionnement. S 4.2 – Entretien et maintenance. S 4.3 – Environnement numérique.
S 5 - Techniques et procédés.	S 5.1 – Les gravures. S 5.2 – Ornements et décors. S 5.3 – Les techniques d'entretien, de réparation, de restauration. S 5.4 – Assemblage, pose et fixation.
S 6 - Gestion de fabrication.	S 6.1 – Les pièces écrites. S 6.2 – Le devis.
S 7 - Qualité et contrôle.	S 7.1 – Qualité. S 7.2 – Les procédures.
S 8 - Règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement.	S 8.1 – Principes généraux S 8.2 – Identification des dangers et prévention des risques. S 8.3 – Conduite à tenir en cas d'accident S 8.4 – Manutentions manuelles et mécaniques S 8.5 – Connaissance des principaux risques S 8.6 – Protection du poste de travail S 8.7 – Protection de l'environnement
S 9 - Communication.	S 9.1 – Les moyens de communication. S 9.2 – Les types de communication. S 9.3 – Les techniques de communication.

Niveaux taxonomiques de maîtrise des savoirs.

NIVEAUX TAXONOMIQUES DES SAVOIRS ASSOCIÉS			NIVEAUX			
			1	2	3	4
Niveau d'information.	Je sais de quoi je parle.	Il s'agit d'un niveau d'information qui correspond à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet. Les problèmes sont abordés de manière globale.				
Niveau d'expression.	Je sais en parler.	Il s'agit d'un niveau de compréhension qui correspond à l'acquisition des moyens d'expression et de communication. Le technicien définit et utilise les termes des spécialistes du domaine.				
Niveau de maîtrise d'outils.	Je sais faire.	Il s'agit d'un niveau d'application qui correspond à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action. Le technicien sait utiliser et mettre en place des procédures en vue d'un résultat à atteindre.				
Niveau de maîtrise méthodologique et technologique.	Je sais choisir.	Il s'agit d'un niveau de savoir et d'autonomie, avec une capacité d'analyse, de synthèse et d'évaluation. Il correspond à la méthodologie de pose et de résolution de problèmes techniques. Le technicien maîtrise une démarche ; il est en mesure de choisir les équipements, d'encadrer une petite équipe afin de mener à terme un mini projet lié à une phase de cycle de vie du produit.				

SA - CONVERGENCES ENTRE MÉTIERS D'ART, DOMAINES DU DESIGN ET CHAMPS ARTISTIQUES
 (savoirs communs aux brevets des métiers d'art)

Connaissances	Limites des connaissances	Niveau taxonomique			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - Incidence du design et de la création artistique sur les productions contemporaines issues des métiers d'art. - Incidence de l'évolution technologique et technique sur la création. - Relations entre le projet et la démarche de l'artisan, du designer ou de l'artiste et les moyens techniques et plastiques mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les relations entre les métiers d'art et les différents domaines de la création. - Discerner les métissages entre différentes formes d'expression artistique. - Analyser des principes constructifs simples. - Situer une production. 				

SB - DIALOGUE ENTRE LES CULTURES (savoirs communs aux brevets des métiers d'art)

Connaissances	Limites des connaissances	Niveau taxonomique			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - Événements qui ont favorisé les échanges entre les cultures (expositions universelles, mouvements de population, etc.) - Sociétés multiculturelles. - Codes formels propres aux différentes cultures : <ul style="list-style-type: none"> - dans les formes d'expressions artistiques passées et présentes ; - dans les métiers d'art, les domaines du design et les autres champs de la création. - Emprunts, échanges, influences entre les diverses cultures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des relations avec des contextes culturels, historiques, économiques, sociologiques, techniques. - Repérer les différents procédés techniques et leur évolution. - Identifier et relever des éléments ou des codes visuels rattachés à des cultures précises. 				

S1 – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES.**S1.1 : Histoire de l'art de la gravure sur pierre****Principes de base**

A partir des notions acquises pendant le cycle de formation préparant au CAP, on s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations entre les productions réalisées totalement ou partiellement en pierre, et les productions artistiques et d'arts appliqués relevant de l'histoire des arts en général.

On favorisera l'acquisition et la maîtrise de méthodes d'analyse, en privilégiant :

- l'étude des relations existant entre la gravure sur pierre et les autres productions artistiques et d'arts appliqués de la même époque (architecture, sculpture, peinture, arts décoratifs),
- l'étude chronologique et comparée d'œuvres,
- l'identification des caractéristiques propres à un style ou un courant artistique,
- l'analyse des caractères esthétiques des réalisations en gravure sur pierre, l'évolution des techniques et leurs relations éventuelles,
- la confrontation avec l'élément réalisé ou l'œuvre d'art à travers la visite de lieux culturels et d'ateliers d'artiste ou d'artisan d'art.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.1 : Analyse formelle des productions relevant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Lettre tracée ou gravée. <p><i>(on entend par Lettre tout signe d'écriture : alphabet, caractère typographique, idéogramme ou pictogramme.</i></p> <p>S1.1.2 : Les grandes périodes de l'histoire de l'écriture.</p> <p><i>(La Lettre latine est particulièrement approfondie.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Antiquité : Mésopotamie, Égypte, Grèce, Rome. - Moyen-âge en Europe occidentale. - Époque moderne en Europe occidentale : Renaissance ; XVIIe siècle et XVIIIe siècle ; XIXe siècle. - Époque contemporaine du XXe siècle au XXIe siècle. - Autres civilisations : Moyen-Orient, Asie, Extrême-Orient, Amérique précolombienne... (ces civilisations sont simplement abordées au travers de leur mode d'écriture, comme vecteur d'ouverture et de réflexion au regard des différentes périodes étudiées et ne doivent pas tendre à l'exhaustivité). 	<ul style="list-style-type: none"> - REPERER la relation forme/fonction. - ANALYSER la relation forme/lisibilité. - ANALYSER et IDENTIFIER les caractéristiques esthétiques liées : <ul style="list-style-type: none"> - aux périodes, aux styles et aux sources d'inspiration, - à la destination. - ANALYSER et IDENTIFIER les caractéristiques techniques de gravure liées <ul style="list-style-type: none"> - aux matériaux utilisés et mis en œuvre, - aux contraintes de réalisation. - INDIQUER chronologiquement les principaux courants artistiques et stylistiques de l'antiquité à nos jours. - IDENTIFIER les courants artistiques et stylistiques et les grandes tendances. - IDENTIFIER et SITUER chronologiquement et géographiquement les principales civilisations (époques et styles) auxquelles peuvent appartenir les lettres étudiées. - DEGAGER les caractéristiques les plus significatives, communes aux lettres d'une même époque. 				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.3 : Analyse des productions relevant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'architecture, - l'ornementation. <p>S1.1.4 : Les grandes périodes de l'histoire de l'art de la pierre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antiquité : Mésopotamie, Égypte, Grèce, Rome. - Empire byzantin. - Arts de l'Islam. - Moyen-âge en Europe occidentale. - Époque moderne en Europe occidentale : Renaissance ; XVIIe siècle et XVIIIe siècle ; XIXe siècle. - Époque contemporaine du XXe siècle au XXIe siècle. - Autres civilisations : Amérique précolombienne, Inde... (ces civilisations sont simplement abordées au travers de l'emploi de la gravure de pierre dans l'ornementation architecturale, comme vecteur d'ouverture et de réflexion au regard des différentes périodes étudiées et ne doivent pas tendre à l'exhaustivité). 	<ul style="list-style-type: none"> - REPERER les différentes typologies architecturales. - REPERER la relation forme/fonction d'une architecture. - REPERER la relation forme/fonction/positionnement d'une ornementation au regard d'une architecture. - ANALYSER et IDENTIFIER les caractéristiques esthétiques liées : <ul style="list-style-type: none"> - aux périodes, aux styles et aux sources d'inspiration, - à la destination. - ANALYSER et IDENTIFIER les caractéristiques techniques de gravure liées <ul style="list-style-type: none"> - aux matériaux utilisés et mis en œuvre, - aux contraintes de réalisation. - INDIQUER chronologiquement les principaux courants artistiques et stylistiques de l'antiquité à nos jours. - IDENTIFIER les courants artistiques et stylistiques et les grandes tendances. <p>D'après une documentation ou un élément réel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER et SITUER chronologiquement et géographiquement les principales civilisations (époques et styles) auxquelles peuvent appartenir les architectures ou les ornementations étudiées. - DEGAGER les caractéristiques les plus significatives, communes aux productions d'une même époque. 				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.5 : Histoire des procédés techniques.</p> <p>Les incidences des procédés techniques dans la gravure sur pierre sont abordées dans la chronologie à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les grandes innovations techniques significatives dans la mise en œuvre de la gravure sur pierre, - les grandes innovations significatives en techniques d'imprimerie et leur incidence sur la gravure sur pierre, - la mise en relation technique avec des matériaux associés, - les régions et sites de production, - les relations entre la forme et le procédé technique. <p>S1.1.6 : Connaissances spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Héraldique. - Cadres solaires. - Gravure commémorative. 	<ul style="list-style-type: none"> - REPERER les relations entre les aspects esthétiques et fonctionnels de la gravure sur pierre avec les procédés techniques et les lieux de fabrication. - IDENTIFIER et COMPARER les approches de la gravure en Europe. - CONNAÎTRE les règles d'héraldique. - CONNAÎTRE les principes de construction et de fonctionnement des cadrans solaires. 				

S1.2 : Arts appliqués**Principes de base**

La formation en arts appliqués a pour objectif le renforcement et l'élargissement, en autonomie des connaissances et pratiques de base acquises lors de la formation antérieure (CAP) ; elle se fixe pour objectif complémentaire, l'appropriation des méthodes d'analyse, de recherche et des modes de représentation conventionnelle ; elle a pour finalité de sensibiliser à la création dans le but de viser un projet ou une production.

Cela suppose :

- la prise en compte de contraintes, consignes et données,
- la capacité d'analyse,
- la recherche de solutions en fonction de critères techniques et esthétiques en lien étroit avec le travail réalisé en atelier ou sur site,
- la définition de modalités de réalisation,
- la maîtrise des moyens d'expressions plastiques appropriés, traditionnels et numériques.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.2.1 : Moyens graphiques, chromatiques et volumiques</p> <p>Constituants plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphisme et formes, - couleurs, valeurs, matières et textures, - effets et rendus de la lumière, - perspectives et volumes. <p>Principes décoratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - motifs décoratifs, - combinaisons (rythmes, règles de l'ornementation). <p>Lettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terminologie, - familles typographiques et classifications, - règles de lecture et lisibilité, - idéogrammes et signes, - calligraphie, - monogramme, logotype, ligature, - règles de typographie, - caractères non latins. <p>Principes de composition</p> <p>Organisation des volumes et/ou de l'espace.</p> <p>Outils et techniques liés aux arts appliqués et à la gravure sur pierre (modelage, croquis, dessins, maquettes de principe, modeleur 3D).</p>	<p>IDENTIFIER et TRADUIRE les constituants plastiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - OBSERVER et REPRESENTER un élément réel ou figuré. - RELEVER un élément réel ou figuré. <p>- MAITRISER la constitution et l'organisation de motifs décoratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplifier, géométriser, styliser une forme, - interpréter, modifier, transposer, combiner, adapter, créer un motif, un élément en vue d'une ornementation. <p>- MAITRISER les principes de composition typographique et de lisibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alignement, espacement, interlignage, rapport plein/vide, sens et hiérarchie de lecture, proportion. <p>- MAITRISER le rapport entre l'ornementation ou le texte par rapport à la surface de réalisation.</p> <p>- MAITRISER le rapport entre l'ornementation ou le texte par rapport à l'aspect ou au traitement de la surface de réalisation.</p> <p>- MAITRISER les principes de composition.</p> <p>- MAITRISER les notions liées au plan et à l'espace.</p> <p>- MAITRISER les savoirs liés à la calligraphie.</p> <p>CHOISIR, JUSTIFIER et MAITRISER l'utilisation des outils, supports et techniques adaptés aux arts appliqués et à la gravure sur pierre</p> <p>.</p>				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Techniques de dessin géométral en vue d'une réalisation (en liaison étroite avec le dessin technique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - codification de représentation, - échelle, - proportions, - cotation. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAITRISER les principes de construction des dessins techniques de représentation à des fins d'informations indispensables (géométraux, axonométries, perspectives). 				
<p>S1.2.2 : Mise au point d'un projet. <i>(en lien étroit avec le travail réalisé en atelier)</i></p> <p>Analyse de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation ou formalisation du cahier des charges, - respect des contraintes. <p>Recherche et/ou exploitation de ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout support documentaire procurant des informations esthétiques et techniques, - toutes sources d'informations historiques et contemporaines, - tout ou partie d'un élément existant. <p>Réalisation du projet (recherches, développement, projet final), en conformité avec le cahier des charges et en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fonctions (usage, estime), - du destinataire, - de l'esthétique, - du style éventuel, - des matériaux et des techniques de fabrication, - des normes et règlements en vigueur, - des contraintes de coût et de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER le contenu de la demande. - SELECTIONNER les informations utiles à la réalisation du projet. - PROPOSER plusieurs recherches répondant à la demande en respectant le cahier des charges, en tenant compte des contraintes : fonction, forme, technique et esthétique. - TRADUIRE les propositions (recherches, développement, projet final) de manière appropriée, sous formes diverses (dessins, maquettes, images de synthèse, modelage, échantillons de matériaux). 				
<p>S1.2.3 : Élaboration d'un dossier. Organisation, constitution, présentation. <i>(en lien étroit avec le travail réalisé en atelier)</i> Définition d'un cahier des charges.</p> <p>Recherche et exploitation de ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout support documentaire procurant des informations esthétiques et techniques, - toute source d'information historique et contemporaine, - tout ou partie d'un élément existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - PROPOSER une thématique. - DEFINIR un cahier des charges. - RECHERCHER et EXPLOITER une documentation. 				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Définition et réalisation du projet (recherches, développement, projet final), conforme au cahier des charges et en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fonctions (usage, estime), - du destinataire, - de l'esthétique, - du style éventuel, - des matériaux et des techniques de fabrication, - des normes et règlements et vigueur, - des contraintes de coût et de planification. <p>Présentation orale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PROPOSER plusieurs recherches répondant à la demande en respectant le cahier des charges, en tenant compte des contraintes fonctionnelles, formelles, techniques et esthétiques. - TRADUIRE les propositions (recherches, développement, projet final) de manière appropriée, sous formes diverses (dessins, maquettes, images de synthèse, modelage, échantillons de matériaux). - PRESENTER, ARGUMENTER et JUSTIFIER les partis pris. 				

S2 – REPRÉSENTATION GRAPHIQUE.**Principes de base.**

À partir de la demande exprimée on veillera à affermir les connaissances acquises au C.A.P.

On développera dans le cadre du B.M.A. l'apprentissage des représentations graphiques normalisées nécessaires à la présentation des projets pour expliquer et argumenter la pertinence des informations, des choix techniques retenus et des matières utilisées.

On limitera les études aux pièces à réaliser.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.1 : Mode de représentation technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossiers liés à la construction (plan d'architecte, plan de masse, plan de situation). - Dossier de fabrication et de pose (descriptif, calepin, plan de détail, plan de fabrication). - Esquisse et croquis. - Mise en plan. - Perspective. <p>S2.2 : Moyens de représentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventionnel. - Informatique (CAO, DAO). <p>S2.3 : Normes de représentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Codes de représentation normalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAITRISER les principes de construction des dessins techniques de représentation à des fins d'informations indispensables (géométraux, axonométries, perspectives). - REALISER à partir du cahier des charges, l'étude complète, et ETABLIR : <ul style="list-style-type: none"> - le relevé des éléments existants, - le dessin d'ensemble, - le dessin des éléments proposés, - la cotation dimensionnelle. - RESPECTER les conventions et les normes en vigueur. - CHOISIR les vues, coupes, sections. - EXECUTER un dessin clair et coté. 				

S3 – MATERIAUX.						
Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise				
		1	2	3	4	
<p>S3.1 : Les roches.</p> <p>Variété, classifications.</p> <p>Nature, origine, formation.</p> <p>Principales provenances, commercialisation.</p> <p>Qualité.</p> <p>Défauts, pathologies.</p> <p>Caractéristiques, physiques, chimiques, mécaniques.</p> <p>S3.2 : Les matériaux de modelage.</p> <p>Terre, plâtre, cire, pâte à modeler industrielle,...</p> <p>S3.3 : Les matériaux de moulage.</p> <p>Plâtre, élastomère, pâte à modeler industrielle,...</p> <p>S3.4 : Les matériaux de finition.</p> <p>Feuille d'or, métaux, peinture et mixtion, patine, résine, produits d'incrustation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - RECONNAITRE un matériau suivant le numéro de classification des roches ornementales. - RECONNAITRE des grandes familles de roches naturelles et artificielles (magmatiques, sédimentaires, métamorphiques et de synthèse...). - IDENTIFIER la structure et la composition des roches, suivant le type de formation. - CONNAITRE les principaux bassins d'exploitations et les circuits de la distribution nationale et internationale. - IDENTIFIER, DETECTER et RECONNAITRE les qualités. - IDENTIFIER, DETECTER et RECONNAITRE les défauts apparents ou cachés, les pathologies. - IDENTIFIER et CHOISIR un matériau en fonction de l'utilisation et de ses caractéristiques : densité, porosité, normes réglementaires en vigueur. - IDENTIFIER et SELECTIONNER un matériau de modelage en fonction du projet à réaliser. - IDENTIFIER et SELECTIONNER un matériau en fonction du moulage à réaliser et de la technique utilisée. - IDENTIFIER et SELECTIONNER un type de finition en fonction de l'aspect recherché, de la technique utilisée et des caractéristiques des produits utilisés. 					

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S3.5 : Autres matériaux sur lesquels peut intervenir le graveur.</p> <p>Verre, céramique, métaux, terre cuite, lave émaillée, émaux, bois, béton...</p>	<p>- INVENTORIER les autres matériaux susceptibles de mettre en valeur une gravure ou une ornementation.</p>				

S4 – MATERIELS.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S4.1 : Constitution et fonctionnement.					
Outillage manuel.	- IDENTIFIER les différents types d'outillages et de machines.				
Outillage mécanique, pneumatique, électroportatif.	- CHOISIR l'outillage adapté à une réalisation. - DECRIRE les principes de fonctionnement des appareils. - COMPARER leurs performances. - CHOISIR une machine adaptée à une réalisation.				
Machines à commande numérique...	- APPRECIER les performances - IDENTIFIER les règles d'utilisation et les systèmes de sécurité.				
S4.2 : Entretien et maintenance.					
Affûtage de l'outillage.	- CONNAITRE les propriétés et faiblesses de l'acier, du tungstène, du diamant. - CONNAITRE les règles d'affûtage. - CHOISIR le matériel d'affûtage approprié (manuel ou électrique).				
Maintenance des machines.	- IDENTIFIER des pannes. - CONNAITRE les procédures et périodicité des maintenances de premier niveau (usure, tensions de courroies, niveaux, graissages, purges...) - UTILISER les fiches adaptées à la machine. - VÉRIFIER l'entretien des machines utilisées couramment				
S4.3 : Environnement numérique.					
Logiciels de CAO, DAO (traitement d'images, modeleur...).	- IDENTIFIER les différents logiciels professionnels et DECRIRE leurs champs d'application.				
Logiciels de traitement de textes, tableur...					

S5 – TECHNIQUES ET PROCÉDES.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S5.1 : Les gravures.</p> <p>Les gravures à fond plat, en incise, en épargne...</p> <p>Les différents effets.</p> <p>La lithogravure.</p> <p>Le sablage.</p> <p>Les états de surface.</p> <p>La finition : peinture, dorure, patine, résines, plomb, matières plastiques, céramiques...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER les différentes formes de gravure en creux, en relief, sablé et contourné. - CHOISIR les différents effets. - CONNAÎTRE les procédés de réalisation. - DEFINIR les différents traitements utilisés en lithogravure manuelle ou par rayage assisté de moyen mécanique. - IDENTIFIER le matériel spécifique à la lithogravure. - CONNAÎTRE les procédés de sablage et leurs abrasifs respectifs. - CONNAÎTRE et DEFINIR les différents aspects de gravure, taille et de traitement mécanique obtenus. - CLASSER les traitements décoratifs en fonction des règlements en vigueur. - CONNAÎTRE les procédés de finition. 				
<p>S5.2 : Ornements et décors.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modelage. - Moulage. - Relevé d'ornementation. - Techniques de bas-reliefs. 	<ul style="list-style-type: none"> - CONNAÎTRE les procédés de réalisation en fonction des matériaux utilisés. - CONNAÎTRE les terminologies spécifiques aux domaines professionnels et artistiques. 				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S5.3 : Les techniques d'entretien, de réparation, de restauration.</p> <p>Nature des supports.</p> <p>Nettoyage et traitement.</p> <p>Consolidation, ragréage, goujonage...</p> <p>S5.4 : Assemblage, pose et fixation.</p> <p>Terminologie.</p> <p>Techniques de pose.</p> <p>Manutention et levage.</p> <p>Echafaudages.</p> <p>Conditionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER le matériau et RETROUVER son équivalence. - DECRIRE les différents procédés et produits de nettoyage (micro sablage, lavage, laser, cataplasme...). - CONNAÎTRE les produits de traitement de la pierre.(anti-graffitis, hydrofuge, rénovateurs...). - DECRIRE les procédés de réparation et/ou restauration. - IDENTIFIER et CHOISIR un procédé de ragréage adapté au matériau. - CONNAÎTRE le vocabulaire de la construction appliqué au métier. - LISTER les différentes étapes de pose. - CONNAÎTRE les techniques de manutention. - CHOISIR les appareils de levage. - DEFINIR les caractéristiques des éléments et leur fonction. - RESPECTER les normes et les règles d'utilisation en vigueur. - LISTER les règles et les techniques de conditionnement pour le stockage et/ou le transport. 				

S6 – GESTION DE FABRICATION.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S6.1 : Les pièces écrites.</p> <p>Les pièces constitutives d'un dossier technique, les autorisations, la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER les différents documents constituant un dossier. - CONNAITRE les autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet. - EXPLOITER les textes réglementaires en vigueur. 				
<p>S6.2 : Le devis.</p> <p>La valeur des matériaux.</p> <p>Le devis quantitatif.</p> <p>Le devis estimatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPRECIER et COMPARER le prix des matériaux. - DECRIRE les caractéristiques de l'ouvrage. - JUSTIFIER la méthode de présentation des calculs. - ESTIMER les quantités d'ouvrages. - IDENTIFIER les composants d'un prix. - DIFFERENCIER les charges (fixes, variables...). - ESTIMER le coût d'une fabrication. 				

S7 – QUALITE ET CONTROLE.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S7.1 : Qualité.</p> <p>Notion de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux. - DEFINIR leurs qualités et leurs composantes principales. - REPERTORIER les défauts, les pathologies, les normes et avis techniques relatifs à leur mise en œuvre. 				
<p>S7.2 : Les procédures.</p> <p>Organisation d'un contrôle qualité.</p> <p>Stockage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CONNAITRE les procédures du contrôle de qualité (matériels, outillage, matériaux...). - IDENTIFIER les procédures de stockage. - ORGANISER un stockage 				

S8 – REGLES D'HYGIENE, DE SECURITE, D'ERGONOMIE ET D'ENVIRONNEMENT.

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S8.1 : Principes généraux</p> <p>Les acteurs de la prévention dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT, le coordonnateur de sécurité.</p> <p>Les institutionnels : OPPBTP, médecine du travail CARSAT, Inspection du Travail</p> <p>La réglementation (Article L-4121-2 du code du travail).</p> <p>Les principes généraux de prévention (Article L-4131-1 du code du travail)</p> <p>Le devoir d'alerte. Le droit de retrait</p> <p>S8.2 : Identification des dangers et prévention des risques</p> <p>Analyse des situations de travail et identification des dangers</p> <p>Analyse des risques (fréquence, gravité des dommages)</p> <p>Proposition de solutions de préventions</p> <p>Document Unique d'évaluation des risques.</p> <p>S8.3 : Conduite à tenir en cas d'accident</p> <p>Protéger, alerter (examiner et secourir)*</p> <p>S8.4 : Manutentions manuelles et mécanique, organisation du poste de travail</p> <p>Évaluation des manipulations et manutentions.</p> <p>Choix des équipements de manutentions mécaniques.</p> <p>Règles d'économie d'effort.</p> <p>Organisation et optimisation du poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ÉNONCER les missions générales de ces acteurs, repérer un l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité - CITER les Principes Généraux de prévention (PGP), les conditions d'exercice du droit de retrait - ENONCER les objectifs du devoir d'alerte - IDENTIFIER les différentes sources de danger dans une situation de travail - LISTER les risques par ordre d'importance - ENONCER les mesures de prévention et de protection adaptées aux risques constatés - APPLIQUER les consignes et mesures découlant du D.U. - *Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail - *Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique. 				

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
---------------	--------------------------	---------------------	--	--	--

		1	2	3	4
<p>S8.5 : Connaissances des principaux risques.</p> <p>Travail en hauteur</p> <p>Electrique</p> <p>Risque chimique et poussières.</p> <p>Élingues et levage.</p> <p>Machines portatives électriques et pneumatiques,</p> <p>Appareils sous pression</p> <p>S8.6 : Protection du poste de travail. Protection, signalisation, ...</p> <p>S8.7 : Protection de l'environnement. Évacuation des déchets : tri, stocks, élimination sur place et évacuation. Nettoyage et remise en état des lieux. Nuisances sonores.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles, ...) - SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés. - REPERER les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées, ...) - SIGNALER les situations de voisinage avec la tension. - REPERER les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes). - LISTER les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés. - CHOISIR et vérifier les élingues et appareils adaptés au levage. - IDENTIFIER les ancrages et équilibrer la charge. - UTILISER les gestes de guidage conventionnels. - CHOISIR et vérifier la machine adaptée à la tâche. - ASSURER la maintenance de 1^{er} niveau (nettoyage et changement de consommables). - SIGNALER les éléments défectueux. - VERIFIER les éléments de protection de son poste de travail. - REPERER la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation ...) - REPERER les circuits d'élimination des déchets du chantier. - CONTROLLER l'élimination des fluides. - IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage 				

S9 – COMMUNICATION.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S9.1 : Les moyens de communication.</p> <p>Les moyens de communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - LISTER les moyens appropriés pour transmettre un message. 				
<p>S9.2 : Les types de communication.</p> <p>La communication écrite.</p> <p>La communication orale.</p> <p>La communication visuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MAITRISER les règles élémentaires de syntaxe, de grammaire... - MAITRISER les codes de mise en page d'un courrier. - MAITRISER les techniques d'expression orale. - MAITRISER les techniques élémentaires de prise de vue et de transmission de l'image. 				
<p>S9.3 : Les techniques de communication.</p> <p>Les techniques de prospection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CONNAITRE les différentes techniques de prospection. 				

CORRESPONDANCE : ACTIVITES PROFESSIONNELLES / COMPÉTENCES

COMPETENCES		ACTIVITES PROFESSIONNELLES																
		Elaboration du projet			Préparation Organisation			Réalisation Mise en œuvre					Contrôle Réception		Gestion		Communication	
		Analyser la demande du client.	Etablir la faisabilité du projet.	Répondre à une problématique, par des propositions artistiques traditionnelles ou innovantes.	Définir la méthode de réalisation du projet et planifier l'intervention.	Gérer les commandes de matériaux et / ou matériels.	Organiser les postes de travail.	Préparer les postes de travail.	Réaliser un modelage en bas-relief.	Graver tout type de lettres, sculpter des motifs et ornements.	Poser des éléments, intégrer une ornementation.	Restaurer ou réparer un élément.	Mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection des personnes et de l'environnement.	Appliquer les procédures d'assurance qualité.	Préparer la livraison de l'ouvrage.	Gérer l'offre de prix.	Gérer les flux de matières et matériels.	Accueillir la clientèle.
C1.1	S'approprier le dossier.	X	X												X			
C2.1	Emettre des propositions.			X											X			
C2.2	Elaborer des documents graphiques.		X	X														
C2.3	Réaliser une maquette.			X														
C3.1	Effectuer un relevé.		X															
C3.2	Quantifier les besoins en matériaux, matériels et main d'œuvre.				X	X										X		
C3.3	Estimer un ouvrage et établir une facturation.		X	X														
C3.4	Etablir un mode opératoire.				X											X		
C3.5	Planifier des interventions.		X		X									X	X			
C3.6	Etablir une commande.					X												
C3.7	Organiser les postes de travail.						X	X		X	X	X						
C4.1	Gérer la protection des personnes et de l'environnement.						X	X	X	X			X					
C4.2	Réaliser un modelage en bas-relief.							X					X					
C4.3	Graver tout type de lettres ou ornements.							X					X					
C4.4	Réaliser un état de surface, une finition.							X					X					
C4.5	Sculpter en bas relief.								X				X					
C4.6	Fixer une ornementation.								X				X					
C4.7	Poser des éléments.									X			X					
C4.8	Restaurer ou réparer un élément.													X				
C5.1	Assurer la qualité des produits et matériaux.							X					X		X			
C5.2	Assurer la maintenance de premier niveau.							X	X				X					
C5.3	Assurer la livraison de l'ouvrage.												X	X				
C6.1	Utiliser les outils de communication.	X			X		X						X	X	X	X	X	X
C6.2	Communiquer avec les partenaires et/ou la clientèle.	X		X		X	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X
C6.3	Promouvoir le métier.																X	X

CORRESPONDANCE : COMPETENCES / SAVOIRS

COMPETENCES		SAVOIRS										
		SA	SB	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques	Dialogue entre les cultures	Enseignements artistiques.	Représentation graphique.	Matériaux.	Matériels.	Technique et procédés.	Gestion de fabrication.	Qualité et contrôle.	de sécurité, d'ergonomie et	Communication.
C1.1	S'approprier le dossier.	X	X	X					X			
C2.1	Emettre des propositions.	X	X	X	X	X	X	X				X
C2.2	Elaborer des documents graphiques.			X	X		X					X
C2.3	Réaliser une maquette.			X	X	X	X	X		X		
C3.1	Effectuer un relevé.				X		X	X		X		X
C3.2	Quantifier les besoins en matériaux, matériels et main d'œuvre.					X	X	X	X		X	
C3.3	Estimer un ouvrage et établir une facturation.					X	X	X	X		X	
C3.4	Etablir un mode opératoire.				X	X	X	X	X		X	
C3.5	Planifier des interventions.					X	X	X	X			
C3.6	Etablir une commande.					X	X		X			
C3.7	Organiser les postes de travail.					X	X	X		X	X	
C4.1	Gérer la protection des personnes et de l'environnement.					X	X	X			X	
C4.2	Réaliser un modelage en bas-relief.					X	X	X				
C4.3	Graver tout type de lettres ou ornements.			X	X	X	X	X				
C4.4	Réaliser un état de surface, une finition.					X	X	X		X	X	
C4.5	Sculpter en bas relief.			X	X	X	X	X		X	X	
C4.6	Fixer une ornementation.					X	X	X		X	X	
C4.7	Poser des éléments.					X	X	X		X	X	
C4.8	Restaurer ou réparer un élément.			X	X	X	X	X		X	X	
C5.1	Assurer la qualité des produits et matériaux.					X	X			X		
C5.2	Assurer la maintenance de premier niveau.						X			X		
C5.3	Assurer la livraison de l'ouvrage.					X	X			X	X	
C6.1	Utiliser les outils de communication.				X							X
C6.2	Communiquer avec les partenaires et/ou la clientèle.	X	X		X							X
C6.3	Promouvoir le métier.	X	X	X	X	X	X	X				X

ANNEXE II

MODALITÉS DE CERTIFICATION

II a : Unités constitutives du diplôme

II b : Règlement d'examen

II c : Définition des épreuves

II a : UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLOME

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITE U 1 : EPREUVE D'ECONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITE U 5 : EPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITE U 6 : EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITE U 7 : EPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GEOGRAPHIE - EDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie- Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013)

UNITE U 8 : EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013)

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

COMPETENCES	Unités			
	U1	U2	U3	U4
C1 - S'INFORMER-ANALYSER				
C1-1 / S'approprier le dossier.			X	
C2 - PROPOSER				
C2-1 / Emettre des propositions.				X
C2-2 / Elaborer des documents graphiques.				X
C2-3 / Réaliser une maquette.		X		
C3 - PREPARER-GERER				
C3-1 / Effectuer un relevé.		X		
C3-2 / Quantifier les besoins en matériaux, matériels, main d'œuvre.		X		
C3-3 / Estimer un ouvrage et établir une facturation.		X		
C3-4 / Etablir un mode opératoire.		X		
C3-5 / Planifier des interventions.		X		
C3-6 / Établir une commande.		X		
C3-7 / Organiser les postes de travail.		X		
C4 - REALISER				
C4-1 / Gérer la protection des personnes et de l'environnement.	X			
C4-2 / Réaliser un modelage en bas-relief.	X			
C4-3 / Graver tout type de lettres ou ornements.	X			
C4-4 / Réaliser un état de surface, une finition.	X			
C4-5 / Sculpter en bas-relief.	X			
C4-6 / Fixer une ornementation.	X			
C4-7 / Poser des éléments.	X			
C4-8 / Restaurer ou réparer un élément.	X			
C5 - CONTROLER				
C5-1 / Assurer la qualité des produits et matériaux.	X			
C5-2 / Assurer la maintenance de premier niveau.	X			
C5-3 / Assurer la livraison de l'ouvrage.	X			
C6 - COMMUNIQUER				
C6-1 / Utiliser les outils de communication.		X		
C6-2 / Communiquer avec les partenaires et/ou la clientèle.		X		
C6-3 / Promouvoir le métier.		X		

U1 : Epreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel.

U2 : Epreuve de projet de réalisation.

U3 : Epreuve de cultures artistiques.

U4 : Epreuve d'Arts Appliqués.

II b : RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET DES METIERS D'ART Spécialité Gravure sur pierre			Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U1	11				
Epreuve professionnelle		8	CCF		ponctuel pratique	32 h
Evaluation de la PFMP		2	CCF		ponctuel oral	15 mn
Economie-Gestion		1	CCF		ponctuel oral	10 mn
E.2 – Epreuve de projet de réalisation	U2	3	ponctuel oral	20 mn (a)	ponctuel oral	20 mn (a)
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.4 – Epreuve d'arts appliqués	U4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve scientifique	U5	3				
Mathématiques		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
Physique - Chimie		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U6	2	CCF		ponctuel oral	20 mn (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U7	5				
Français		2,5	ponctuel écrit	2 h. 30	ponctuel écrit	2 h. 30
Histoire Géographie Education civique		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF1		ponctuel oral	20 mn (b)	ponctuel oral	20 mn (b)

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

II c. DEFINITION DES EPREUVES

E1 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion

U1
coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- | | |
|--|---------------|
| - Réalisation professionnelle | coefficient 8 |
| - Évaluation de la formation en milieu professionnel | coefficient 2 |
| - Economie gestion | coefficient 1 |

RÉALISATION PROFESSIONNELLE

coefficient 8

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier, à partir d'un dossier ressources (cahier des charges, documentation iconographique et technique), la capacité du candidat à réaliser en autonomie :

- l'étude technologique
- la réalisation de tout ou partie d'une pièce (pour cette phase le candidat dispose de matières d'œuvre et de l'équipement et l'outillage présents sur le plateau technique du centre de formation.

A partir du cahier des charges, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- préparer les postes de travail
- réaliser un modelage en bas relief
- graver tout type de lettres, sculpter des motifs et ornements
- poser des éléments, intégrer une ornementation
- restaurer ou réparer un élément
- mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection des personnes et de l'environnement
- appliquer les procédures d'assurance-qualité
- préparer la livraison de l'ouvrage

Compétences évaluées

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes:

- C4.1 Gérer la protection des personnes et de l'environnement.
- C4.2 Réaliser un modelage en bas-relief.
- C4.3 Graver tout type de lettres ou ornements.
- C4.4 Réaliser un état de surface, une finition.
- C4.5 Sculpter en bas relief.
- C4.6 Fixer une ornementation.
- C4.7 Poser des éléments.
- C4.8 Restaurer ou réparer un élément.
- C5.1 Assurer la qualité des produits et matériaux.
- C5.2 Assurer la maintenance de premier niveau.
- C5.3 Assurer la livraison de l'ouvrage.

Cette épreuve mobilise les savoirs associés suivants :

- S1 Enseignements artistiques
- S2 Représentation graphique
- S3 Matériaux
- S4 Matériels
- S5 Techniques et procédés
- S7 Qualité contrôle
- S8 Règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Critères d'évaluation

- respect du cahier des charges
- pertinence du choix des solutions techniques proposées
- faisabilité du projet validé
- justesse des connaissances technologiques
- choix adapté de l'outillage, des techniques de mise en œuvre, des matières d'œuvre et des outils de contrôle
- utilisation pertinente des moyens de mise en œuvre
- organisation cohérente du poste de travail
- pertinence du choix des moyens de mise en forme et mise en décors utilisés
- respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement

Modes d'évaluation

Les activités, le dossier de ressources techniques (documentation, cahier des charges), les compétences évaluées ainsi que le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

⇒ Contrôle en cours de formation.

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation. *(Une situation d'évaluation peut se dérouler en fin de première partie de formation notamment pour des travaux sur pierre tendre)*

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

- **Situation 1 : coefficient 5**

Cette situation permet l'évaluation de tout ou partie des compétences précisées ci-dessus pour cette unité mais obligatoirement la compétence « C4.3 Graver tout type de lettres ou ornements » et des savoirs technologiques associés.

Cette situation d'évaluation prendra appui sur plusieurs séquences qui permettront d'évaluer les compétences du candidat à graver sur des supports de duretés différentes, dont obligatoirement une pierre dure (10 ou plus).

- **Situation 2 : coefficient 3**

Cette situation permet l'évaluation de tout ou partie des compétences précisées ci-dessus pour cette unité mais obligatoirement les compétences « C4.2 Réaliser un modelage en bas relief et C4.5 Sculpter en bas-relief » ainsi que les savoirs technologiques qui leur sont associés.

Cette situation d'évaluation prendra appui sur plusieurs séquences qui permettront d'évaluer les compétences du candidat à modeler et à sculpter dans la technique du bas-relief des motifs décoratifs simples.

Un professionnel y est associé. Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

⇒ Epreuve ponctuelle d'une durée de 32 heures.

A partir d'un cahier des charges et en possession des équipements, des outils et de la matière d'œuvre nécessaires, le candidat est amené à réaliser un ouvrage permettant de valider tout ou partie des compétences définies dans l'épreuve.

Cette partie se déroule à l'atelier.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**coefficient 2****Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard sur ses activités en milieu professionnel. Pour cette épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire artistiques, technologiques et professionnels.

Critères d'évaluation

- pertinence de l'analyse du contexte professionnel et des choix technologiques mis en œuvre ;
- justesse des connaissances technologiques ;
- qualité du discours (clarté, déroulement logique de réflexion, précision et choix des termes) ; aptitude au dialogue.

Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ

Présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.

- Temps 2 : 10 minutes environ

A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel, d'un professionnel et d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel la commission pourra valablement statuer.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation ponctuelle orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve validée en cours de formation.

Pour les candidats hors de la voie scolaire le dossier support de l'évaluation est constitué conformément à l'annexe III.

ECONOMIE-GESTION**coefficient 1****Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné ;
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel ;
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel ;
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise ;
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs ;
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement.

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion. Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ **8 points**
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Le candidat expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ **12 points**
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'interrogation sur les connaissances et compétences figurant dans le programme d'économie-gestion.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel.

⇒ Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en contrôle en cours de formation

E2: ÉPREUVE DE PROJET DE REALISATION**U2**
coefficient 3**Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique.

A partir d'un projet initié par le candidat dans lequel apparaissent clairement les références artistiques et culturelles, ce dernier met en œuvre ses connaissances pour :

- définir la méthode de réalisation du projet et planifier l'intervention.
- gérer les commandes de matériaux et/ou matériels
- organiser les postes de travail
- gérer l'offre de prix
- gérer les flux de matières et de matériels
- valoriser son savoir-faire, son entreprise et le métier

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter : l'identification de la source thématique, le cahier des charges, des références esthétiques, stylistiques et culturelles, des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions du produit, l'étude des coûts de réalisation.

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm - 42 cm).

Format maximum : *Raisin* (50 cm - 65 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 Réaliser une maquette.
- C3.1 Effectuer un relevé.
- C3.2 Quantifier les matériaux, la main d'œuvre
- C3.3 Estimer un ouvrage et établir une facturation.
- C3.4 Etablir un mode opératoire.
- C3.5 Planifier des interventions.
- C3.6 Etablir une commande.
- C3.7 Organiser les postes de travail
- C6.1 Utiliser les outils de communication
- C6.2 Communiquer avec les différents partenaires
- C6.3 Promouvoir le métier

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Cette épreuve mobilise les savoirs associés suivants :

- SA Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques
- SB Dialogue entre les cultures
- S1 Enseignements artistiques
- S2 Représentation graphique
- S3 Matériaux
- S4 Matériels
- S5 Techniques et procédés
- S6 Gestion de fabrication
- S7 Qualité contrôle
- S8 Règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement
- S9 Communication

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'organisation des informations
- intérêt des propositions et des hypothèses de recherche
- qualité de l'argumentation
- cohérence et qualité de la solution esthétique et de la technique développée
- pertinence des informations relatives à la mise en œuvre et aux contraintes de coût
- lisibilité et esthétique de la présentation plastique du dossier et valorisation du projet
- précision des réponses et pertinence des justifications

Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle orale** d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

L'épreuve est notée sur 20 points : 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.
Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

Cette commission d'évaluation appréciera particulièrement la pertinence du thème retenu, l'investissement du candidat et l'articulation entre ce thème et les moyens plastiques et graphiques mis en œuvre.

E3 : ÉPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES

U3
coefficient 3

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à situer les productions en gravure sur pierre dans leur cadre historique, chronologique et géographique, en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles des origines à nos jours, intégrant une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs SA et SB).

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait à la gravure sur pierre devront permettre de mettre en évidence leur destination, les sources d'inspiration et les contraintes techniques de réalisation.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur la compétence suivante :

C1.1 S'approprier le dossier

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Cette épreuve mobilise les savoirs associés suivants :

SA Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques

SB Dialogue entre les cultures

S1 Enseignements artistiques

S6 Gestion de fabrication

Critères d'évaluation

- précision de l'identification des caractéristiques formelles, esthétiques, fonctionnelles de l'objet d'étude ;
- justesse de la situation de l'objet, en référence à une période et un contexte historique, géographique ou culturel;
- pertinence des relations formelles et/ou stylistiques de la gravure sur pierre avec d'autres productions artistiques de la même époque.

Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

Elle a comme support un fonds documentaire (dessins, schémas, photographies, textes) pouvant se rapporter aux périodes de l'histoire définies dans les savoirs associés.

Le candidat doit situer l'époque et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les objets d'étude.

Il lui est demandé :

- des réponses et des commentaires écrits ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques.

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, la restauration, l'adaptation d'une réalisation en lien avec la gravure sur pierre et à exprimer plastiquement ses recherches.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C2.1 - Emettre des propositions

C2.2 - Elaborer des documents graphiques

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Cette épreuve mobilise les savoirs associés suivants :

SA Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques

SB Dialogue entre les cultures

S1 Enseignements artistiques

S2 Représentation graphique

S3 Matériaux

S4 Matériels

S5 Techniques et procédés

S9 Communication

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie,
- respect du cahier des charges,
- faisabilité des propositions de réalisation et possibilité d'adaptation,
- cohérence de la démarche,
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique,
- qualité plastique du projet,
- qualité esthétique de la présentation,
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

Mode d'évaluation :**⇒Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

À partir d'un cahier des charges relevant de la conception, la restauration, l'adaptation d'une réalisation en lien avec la gravure sur pierre et d'une documentation iconographique et technique, il est demandé au candidat :

- d'exploiter la documentation fournie ;
- d'effectuer des recherches sous forme d'esquisses ;
- de sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges ;
- de traduire plastiquement le projet d'étude ;
- de mentionner par écrit les choix techniques.

E 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE**U 5**
coefficient 3**• Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve de mathématiques, physique-chimie est organisée en deux parties séparées dans leur déroulement : une partie de mathématiques et une partie de physique-chimie.

Ces parties d'épreuves sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme, à savoir :

- pratiquer une activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes en s'appuyant sur l'expérimentation; mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- rechercher l'information, la critiquer, la traiter en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- communiquer de manière écrite et orale.

• Mode d'évaluation**MATHEMATIQUES**

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure**

coefficient 1,5
20 points

L'évaluation est conçue pour permettre un sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat ;

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme. L'une des parties du sujet comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, le domaine professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer, au cours et à l'issue de cette partie, les aptitudes du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences pour résoudre des problèmes ainsi que ses capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou à contrôler leur vraisemblance en utilisant les TIC.

PHYSIQUE CHIMIE**⇒Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure****coefficient 1,5**
20 points

Elle repose sur un sujet, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme, qui doit permettre d'évaluer les compétences de la grille nationale d'évaluation par compétences. Ce sujet est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et de questions complémentaires (certaines expériences peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur).

Le sujet consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les observations réalisées, les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte des résultats des travaux réalisés ;
- de communiquer par écrit et à l'oral.

Le sujet intègre des questions complémentaires, relatives au contexte de l'expérimentation qui le structure et notées sur 5 points, mettant en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation, ainsi que les réponses aux questions complémentaires. Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat au cours et à l'issue de l'expérimentation.

Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

E 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE**U 6**
coefficient 2

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, sans préparation ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

• Modes d'évaluation**⇒ Contrôle en cours de formation**

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de brevet des métiers d'art. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examinateur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation.
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre, objet, produit, manifestation, événement, etc....)

L'examinateur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question.

Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examinateur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examinateur. Ce document peut relever de genres différents. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques.

Il est en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat sans pour autant présenter un caractère professionnel ou technique excessif.

L'examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examinateur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examinateur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. L'examinateur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examinateur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

⇒Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents ; Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif.

Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. La note finale est arrêtée par le jury.

E 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS HISTOIRE GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

U 7
coefficient 5

• **Mode d'évaluation**

FRANÇAIS

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 h 30**

coefficient 2,5

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référencé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) Question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie. Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

HISTOIRE GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

coefficient 2,5

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

E 8 : ÉPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

U 8
coefficient 1

⇒ **Épreuve ponctuelle et par contrôle en cours de formation**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

UF 1 : ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**UF 1**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes** précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. Le professeur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement.

Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.)

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes
(Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE III

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel est une phase déterminante de la formation menant au diplôme. En interaction avec la formation dispensée en centre de formation, elle doit être comprise comme une période d'apprentissage plutôt que d'approfondissement des compétences et des connaissances acquises en établissement.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années. Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis, à partir des objectifs du référentiel, en commun par les formateurs de l'établissement et le tuteur de l'entreprise concernée.

Elle se déroule dans des entreprises réalisant des interventions en gravure sur pierre et d'ornement. Eventuellement une période peut se dérouler dans des secteurs d'activité différents (pratique de la lettre, de l'ornementation, de la sculpture,)

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'élève :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines, techniques, réglementaires d'une entreprise ou d'un atelier ;
- d'appréhender des méthodes de travail ;
- d'exécuter des interventions conformes au référentiel des activités professionnelles ;
- d'utiliser des matériels spécifiques ;
- d'appréhender des réalités du secteur professionnel ;
- d'observer et analyser, au travers de situations réelles, les différents aspects d'une stratégie de qualité et la perception concrète des coûts induits par d'éventuels manquements ;
- d'exploiter ces acquis dans le domaine de la communication en mettant en œuvre de véritables relations avec les différents interlocuteurs de l'entreprise ;
- d'appréhender la structure (statut administratif et juridique, organisation, partenaires, sous-traitants, etc.) d'une entreprise ou d'un atelier.

ORGANISATION

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en milieu professionnel et participe à l'organisation et au suivi conformément à la circulaire 2000-095 du 26 juin 2000 (BO n° 25 du 29 juin 2000), relative à l'encadrement des périodes en entreprise.

Chaque professeur participe aux visites en entreprise ou en atelier en accord avec le maître de stage. Une planification de ces visites est établie par l'équipe pédagogique et le maître de stage. Pour chaque période de formation, un plan individuel de formation type livret de compétences, passeport ou livret d'apprentissage est préalablement négocié entre l'équipe pédagogique, l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce document présente :

- les compétences et savoirs à acquérir pendant la période de formation en milieu professionnel ;
- les pré-requis indispensables pour aborder la formation en milieu professionnel, décrite dans le contrat de formation ;
- les modalités de formation dans l'entreprise ou l'atelier (tâches confiées en autonomie ou accompagnées, matériels utilisés, services et équipes concernés...);
- les modalités d'évaluation des compétences.

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines** réparties sur les deux années de formation.

La formation en milieu professionnel doit faire obligatoirement l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le chef d'établissement conformément à la convention-type établie par la note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008. (BO n° 2 du 8 janvier 2009).

Suivi de la période de formation en milieu professionnel

Chaque période de formation en milieu professionnel est validée par un bilan individuel établi conjointement par le maître de stage, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce bilan précise :

- les tâches et activités confiées à l'élève par rapport au plan individuel de formation en milieu professionnel ;
- les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences prévues au plan individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus ;
- les connaissances associées acquises.

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, l'élève constitue un compte rendu des activités qu'il remet dans les délais fixés par l'équipe pédagogique.

Le compte rendu des activités aborde, en préambule, l'organisation de l'entreprise ou de l'atelier et le secteur professionnel concerné. Il doit mettre en évidence les tâches ou travaux significatifs réalisés en précisant le niveau d'autonomie et la participation à l'action collective. L'organisation des travaux et l'approche des coûts de réalisation doivent être abordées.

À partir de la totalité des comptes rendus d'activités, l'élève réalise une synthèse de trois activités maximum jugées comme les plus significatives après validation de l'équipe pédagogique. Cette synthèse se présente sous forme de fiches techniques. Elle est accompagnée d'une fiche de présentation du secteur professionnel et des entreprises ou des ateliers dans lequel ces activités ont été réalisées. Les documents ou informations collectés doivent respecter les règles de confidentialité propres à l'entreprise ou à l'atelier.

Le dossier de synthèse (fiches techniques et fiche de présentation du secteur professionnel) ne doit pas excéder 5 pages format A4 et les annexes éventuelles 15 pages.

Au dossier de synthèse sont également jointes les attestations de stage. Elles permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (dates, durée, secteur d'activité).

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours avant la date de début des examens.

Un candidat qui ne présente pas l'ensemble des pièces ne peut pas faire valider la partie évaluant la formation en milieu professionnel de l'épreuve E1.

2. Voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport d'activités.

L'apprenti constitue un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours la date de début des examens.

3. Voie de la formation continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion.

La durée de formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel. Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus. Le dossier de synthèse doit être rendu un mois 15 jours avant la date de début des examens.

b) Candidat en situation de perfectionnement.

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur professionnel concerné en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

4. Candidat qui se présente au titre de l'expérience professionnelle

Ce candidat constitue un dossier conformément aux dispositions prévues pour le dossier de synthèse défini ci-dessus.

5. Candidat positionné

Pour les candidats ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-130 du code de l'éducation, la durée de formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire
- 4 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue